



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES A WEBHELP : A CAEN LE CHANGEMENT ?

**Cher(e)s collègues,**

Vous allez élire dans quelques semaines vos représentant-es au Comité d'entreprise et vos Délégué-es du Personnel pour les trois prochaines années. C'est, à notre sens, un moment fort de la vie de l'entreprise car vous allez en réalité participer à un référendum sur la politique de Webhelp en matière de conditions de travail et bien entendu de salaires :

## ALORS STOP OU ENCORE ??

**Choisir SUD**, c'est vous donner les moyens d'être défendu-es et surtout de vouloir améliorer vos conditions de travail.

**Choisir SUD**, c'est dire stop aux conflits de personne qui se font au détriment de la représentation du personnel. Dans le même temps, la Direction profite de ce pourrissement du dialogue social pour réduire nos droits sociaux.

**Il est plus que temps de balayer le passé au sein de Webhelp Caen et d'exiger nos droits et du changement !!**

Aujourd'hui, **en votant SUD**, vous pouvez choisir un syndicalisme **réellement** aux services des salarié-es. Un syndicalisme qui a pour but principal la défense de vos problématiques collectives et individuelles et l'acquisition de nouveaux droits. En clair, un syndicalisme de terrain, avec des gens qui sont sur le terrain !

**SUD**, contrairement aux autres Organisations Syndicales, n'a pas peur d'aller devant les tribunaux pour défendre vos intérêts ! Preuve a été faite avec les jours de fractionnement, dont le dossier est toujours en cours à ce jour.

Alors que le groupe Webhelp accumule les millions d'euros, bien aidé il est vrai par nos politiques avec des cadeaux fiscaux offerts comme le CICE ou d'autres publiques, nos salaires, eux, n'ont pas décollés !!

**Nous ne pouvons plus  
accepter cela !!**

Il est temps pour la Direction de reconnaître et de valoriser le travail que **NOUS** les salarié-es nous réalisons tous les jours avec un juste retour sur nos salaires. Nous devons donc créer un rapport de force indispensable, qui nous permettra de garantir nos droits et de les améliorer. En votant massivement pour SUD, vous allez nous donner les moyens de le faire.

En ces temps de crise financière et d'incertitude économique, **C'EST ESSENTIEL !!**

Ensemble, nous nous mobiliserons pour que Webhelp Caen ne soit plus synonyme de turnover, de contrats précaires et de salaires au ras des pâquerettes.

Toute l'équipe syndicale SUD sera mobilisée encore et toujours pour préserver vos droits et en acquérir de nouveaux. Nous serons, pour et avec vous, force de lutte, de propositions.



## Quelles sont les attributions et rôles des délégués du personnel ?

- Ils représentent le personnel (personnel permanent, personnel extérieur, intérimaire) auprès de l'employeur. Ils ont pour rôle la présentation à l'employeur des revendications individuelles ou collectives des salariés en matière d'application de la réglementation du travail. Le salarié conserve cependant son droit de présenter lui-même, à l'employeur, ses revendications.
- Ils sont également consultés sur la fixation des congés payés. Ils peuvent également faire des suggestions au comité d'entreprise sur l'organisation générale de l'entreprise.
- Ils peuvent saisir l'inspecteur du travail de tout problème d'application du droit du travail et l'accompagner, s'ils le désirent, lors de ses visites dans l'entreprise.
- Ils peuvent aussi saisir l'employeur de toute atteinte injustifiée aux droits des personnes et aux libertés individuelles et peuvent engager en cas de difficultés une action devant le conseil des Prud'hommes qui statue alors en référé. Il faut dans ce cas que le salarié concerné en soit préalablement averti, et qu'il ne soit pas opposé à cette action.

Pour ce faire, les délégués du personnels sont reçus mensuellement par la Direction afin de connaître les réclamations des salariés et doit leur répondre par écrit.



## Quelles sont les missions du comité d'entreprise ?

Le comité d'entreprise a un rôle à tenir concernant la gestion et l'évolution de la situation économique et financière de l'entreprise. Il doit donc être consulté sur les sujets suivants :

- l'organisation du temps de travail
- l'introduction de nouvelles technologies
- l'évolution de l'emploi
- les projets de licenciement
- le plan de formation
- l'égalité hommes-femmes

Le comité d'entreprise s'intéresse également aux activités sociales et culturelles ( ASC ) qui peuvent être mises en place pour les salariés et leur famille : crèche, vacances, cantine...

Le Comité d'entreprise se réunit une fois par mois au minimum et de manière extraordinaire si l'actualité économique l'exige ( arrivée ou fermeture de projets...).

SUD a constaté que les deux dernières mandatures ( géré par la CGT et la CFDT faut-il le rappeler ? ) ont laissés place à une insatisfaction des salariés sur la gestion du CE et surtout des dépenses parfois inutiles qui nous laissent perplexe...

**Le vent du SUD  
doit souffler  
sur le nouveau  
CE !!!**

